

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

**GRADIGNAN - Secteur Mègevie - Vente d'un terrain de 5 806 m² à la Société
IMPRIMERIE BERJON - DÉCISIONS**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Frédéric BERJON, représentant la Société IMPRIMERIE BERJON dont le siège social est à GRADIGNAN, 35 Allée de Mègevie, qui désire acquérir un terrain communautaire de 5 806 m² situé Allée de Mègevie à GRADIGNAN.

Par délibération n° 2005/0946 du 16 décembre 2005, notre Établissement Public a cédé à la Société IMPRIMERIE BERJON un terrain de 4 493 m² afin d'y installer son entreprise, spécialisée dans la fabrication d'étiquettes sécurisées. Cette cession a été entérinée par acte authentique signé le 1^{er} décembre 2006.

Aujourd'hui, cette société en pleine expansion souhaite se développer en édifiant un bâtiment permettant d'abriter l'activité de photogravure et le cabinet design de l'entreprise.

L'acquisition de ce terrain, mitoyen à ses locaux actuels, lui permettra cette extension.

La vente de ce terrain s'effectue au prix de 40 € le m², soit pour la surface considérée (5 806 m²) la somme de 232 240 €.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (Communiqué n° 2001-192V0414 en date du 15 février 2011) et ont donné une valeur vénale du bien à 40 € le m². La cession se fait donc conformément à son estimation.

Afin de concrétiser l'engagement de la Société IMPRIMERIE BERJON, Monsieur Frédéric BERJON a signé une convention de cession avec la Communauté Urbaine de Bordeaux le 15 octobre 2010.

Il est à préciser que cette opération n'est pas comprise dans le périmètre d'une ZAC ou d'un Lotissement d'Activités Diverses, que la Communauté Urbaine n'a réalisé aucun équipement et ne s'est pas positionnée en qualité d'aménageur.

Aussi, cette cession se limite à l'exercice du droit de propriété de la Communauté Urbaine sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif et à ce titre elle n'entre pas dans le champ d'application de la T.V.A.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n°2006/0535 du 21 juillet 2006,

Vu la convention signée par Monsieur Frédéric BERJON le 15 octobre 2010,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

- il s'agit d'un terrain enclavé ne pouvant être desservi que par les opérations d'extension des entreprises mitoyennes, notamment la Société IMPRIMERIE BERJON,
- la limite de propriété sera matérialisée par une voirie en copropriété dont la réalisation et l'entretien incombent auxdites entreprises,
- il convient de prendre une délibération permettant la cession à la Société IMPRIMERIE BERJON.

DECIDE

Article 1 :

La cession d'un terrain de 5 806 m² sis Allée de Mègevie à GRADIGNAN, parcelle cadastrée CA 15 pour 2 729 m² et CA 125 pour 3 077 m², est consentie à la Société IMPRIMERIE BERJON, ou à toute autre personne physique ou morale pouvant se substituer à elle, pour un montant net vendeur de 40 € le m², soit pour la surface considérée, la somme de 232 240 €.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement.

Article 3 :

Le montant de la recette sera inscrite au budget de l'exercice concerné lors de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 MAI 2011

PUBLIÉ LE : 30 MAI 2011

M. NICOLAS FLORIAN

